

2018/1



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_01-DE

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de Mme GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNA A L'UNANIMITE, MME GUEGAN YVETTE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/2



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

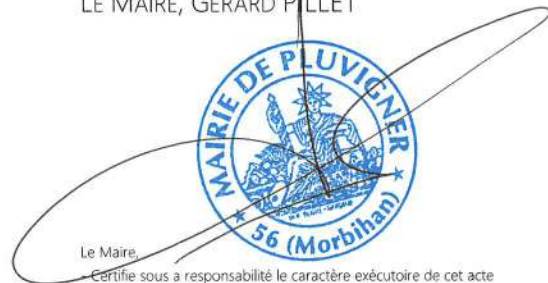
Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 3



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.
M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.
M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : FINANCES BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

Au cours de l'exécution budgétaire, des ajustements sont à réaliser.

Lors des facturations, il arrive que des familles règlent leurs factures dans le cadre de la régie alors qu'un titre a été émis à titre individuel.

Lorsqu'il s'agit d'opérations de l'exercice antérieur, il n'est pas possible de procéder à l'annulation de l'écriture et il est alors nécessaire d'émettre un mandat au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur).

En 2018, il n'a été prévu aucun crédit budgétaire sur le chapitre 67.

Il est donc nécessaire de basculer une somme de l'article 60632 au chapitre 011 vers l'article 673 du chapitre 67.

Le tableau suivant rend compte des mouvements nécessaires :

		Fonctionnement	
D é p e n s e s	Chapitre 011		- 1 000 €
	60632	Fournitures de petits équipements	- 1 000 €
	Chapitre 67		1 000 €
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €
	Total		0 €

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE DECISION MODIFICATIVE N°1. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 4



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : FINANCES BUDGET – SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE KOZH KASTELL A BIEUZY-LANVAUX

Dans le cadre du marché de construction de la salle associative « Espace Kozh Kastell » il est indispensable de souscrire une assurance Dommages-ouvrages.

Une consultation a donc été lancée auprès de quatre assureurs et seulement deux d'entre eux ont répondu.

La SMABTP a proposé la meilleure offre à 7 952,51 € pour la garantie de base, les éléments d'équipement et les dommages immatériels.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA SELECTION DE L'OFFRE D'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES AVEC L'ASSUREUR SMABTP. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/5



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : FINANCES BUDGET – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE

La Région Bretagne participe au financement des matériels dédiés à l'entretien de terrains de sport de plein air et des cimetières, lieux reconnus comme étant les plus difficiles à entretenir sans produit phytosanitaire.

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Herse étrille	3 625 €	Autofinancement	2 537,50 €
TVA	725 €	Région Bretagne	1 812,50 €
TOTAL	4 350 €		4 350 €

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CET ACHAT ET LE PLAN DE FINANCEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 6



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : FINANCES BUDGET – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ONAC

Par l'intermédiaire de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC), le Ministère de la Défense participe au financement des opérations de rénovation des monuments aux morts.

La commue de Pluvigner va réaliser ce type de rénovation sur son monument aux morts.

Le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_06-DE

DÉPENSES		RECETTES	
Restauration et réadaptation des stèles situées à proximité de l'église	18 413,47 €	Autofinancement	22 196,16 €
Réfection de la croix	1 700 €		
TVA	3 682,69 €	ONAC	1 600,00 €
TOTAL	23 796,16 €	TOTAL	23 796,16 €

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX ET CE PLAN DE FINANCEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 7



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : FINANCES BUDGET – REDEVANCE DE CONCESSION GRDF

La commune a signé avec GRDF un traité de concession pour la distribution de gaz d'une durée de 30 ans.

À ce titre, elle perçoit auprès de GRDF une redevance de concession.

Son montant vient de parvenir aux services, il est de 4 174,65 €.



Redevance de Concession R1 2018 PLUVIGNER

Paramètres de calcul

$$R1 = \{(200 + 0,32 \hat{P} + 21,30L) \times (0,02D + 0,5) + 180\} \times (0,15 + 0,85 \text{Ing}/\text{Ing}0)$$

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

P : Population totale de la commune au 1^{er} janvier 2018 = 7578
(selon la publication de l'INSEE au 31 décembre 2017)

L : Longueur des réseaux au 31 décembre 2017 = 24,877 km

D : Durée de la concession = 30 ans

Ing : Index ingénierie de septembre 2017 = 882,00

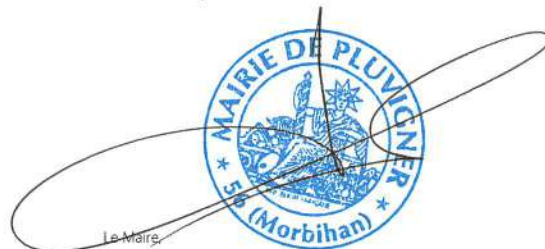
Ing0: Index ingénierie de septembre 2007 = 754,5

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE RECETTE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 8



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – COMPLEMENT DE PROGRAMME 2018 D'ELAGAGE DU BOISEMENT DES TALUS SITES LE LONG DE LA VOIRIE COMMUNALE

Afin d'assurer l'élagage de boisements situés à proximité de voies communales concernées par les lignes téléphoniques, la zone d'intervention confiée à l'entreprise MERO a dû être étendue.

Le coût de cette phase s'est élevé à 8 100,00 € HT soit 9 720 € TTC.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 9



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – PROGRAMME ANNUEL DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

À l'issue de l'étude de l'état du réseau en fin d'hiver, nous avons ciblé la restructuration des voies suivantes :

- Le chemin de Cosquer - Kerviget sur 600 m ;
- Un chemin d'exploitation situé entre le village de Trélécan et un poulailler sur 180 m ;
- Le chemin rural de Kermoisan sur 480 m ;
- Le chemin rural de Résordoué sur 960 m ;
- Une voie de 90 m située dans le cadre du village de Kerviget ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_09-DE

- La voie communale de Kerhun sur 1300 m ;
- Une réfection partielle du chemin de Kergo sur 255 m ;
- L'empierrement du chemin d'exploitation de Loguiviec à Lann Er Mond sur 1570 m.

La reprise du revêtement de surface de nombreuses voies par la mise en œuvre de 70 tonnes de gravillons bitumés (Technique appelée point à temps) dont l'impact se confirme au niveau de la longévité de la tenue des revêtements.

Ces interventions seront réalisées par l'entreprise COLAS de LOCOAL MENDON sous la forme de marché à bons de commande.

Le coût des travaux est estimé à 163 000 € HT soit 196 560 € TTC.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 10



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – RENOUELEMENT DU TRACTEUR DESTINE A L'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DES COMPLEXES SPORTIFS, L'ARROSAGE DES PLANTATIONS, AINSI QUE DES INTERVENTIONS DIVERSES

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, après étude des différentes propositions nous avons confié la fourniture d'un tracteur de marque ISEKI et la reprise de l'existant à l'entreprise KERVARRREC MOTOCULTURE Le Toul Douar 56 706 Hennebont.

Le coût d'achat du Tracteur ISEKI est de 34 408 € HT soit 41 290 € TTC.
La reprise du tracteur d'occasion de même marque est de 2 500 € TTC.
Le financement du remplacement de l'équipement est donc de 38 790 € TTC.

Avis favorable de la commission.

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.
M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/11



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – RENOUELEMENT D'UNE TONDEUSE FRONTALE DESTINEE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COLLECTIVITE

Certains secteurs de la collectivité sont restés sous la responsabilité de nos services à l'issue de la ventilation des opérations de tontes entre un service d'entreprise extérieur et le personnel.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_11-DE

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, après étude des différentes propositions, nous avons confié la fourniture d'une tondeuse de marque Grillo et la reprise d'une tondeuse de marque Gianni Ferrari à l'entreprise LOISIRS SERVICES de la ZAC de Kerpon Bellevue 56850 CAUDAN.

Le coût d'achat de la tondeuse frontale de marque Grillo est de 34 500 € HT soit 41 400 € TTC.

La reprise de la tondeuse Gianni Ferrari est de 10 000 € TTC, soit un financement de remplacement de l'équipement de 31 400 € TTC.

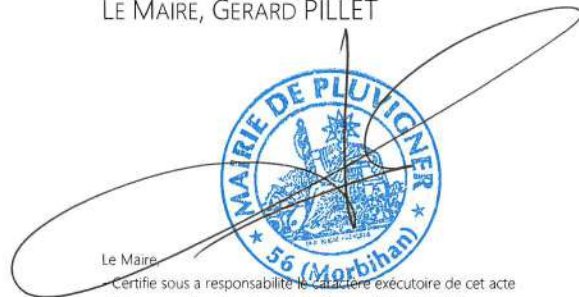
Avis favorable de la commission.

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.
M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE PLUVIGNER' in Morbihan, with the number '56' and the name '(Morbihan)'. A signature in black ink is written over the stamp. The text 'Le Maire' is printed below the stamp.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/12



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – ACHAT D'UNE HERSE DESTINEE A L'ENTRETIEN DES PELOUSES DES STADES

La commune envisage l'achat d'une herse étrille. Son peigne à gazon permet de griffer le sol et ainsi de remettre le feutre en suspension pour améliorer sa décomposition, d'éclater les turricules de vers de terre, d'améliorer la planéité du terrain. Cette technique évite ainsi le passage d'un rouleau.

À l'issue des études des différentes propositions des fournisseurs, nous avons confié la fourniture de cette herse à l'entreprise KERVARREC MOTOCULTURE Le Toul Douar 56 703 HENNEBONT.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_12-DE

Le coût d'achat cet équipement est de 3 625,00 € HT soit 4 350 € TTC.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/13



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – ACHAT D'UN CHARIOT A DESHERBER AVEC LANCE A AIR PULSE

Cet équipement est destiné à la destruction des plantes difficilement accessibles sur différentes voies de nos localités.

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, nous avons confié la fourniture de cet équipement à l'entreprise HORTIBREIZ de Lezerorh de CAUDAN.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_13-DE

Le coût d'achat de cet équipement est de 2 340 € HT, soit 2 808 € TTC.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE ACQUISITION.

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/14



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – REPRISE DES ANCRAGES DES POTEAUX DE RINK HOCKEY DE LA SALLE VERTE DU GOH LANNO

La réalisation de l'aire de Rink Hockey nécessite le ragréage de 43 scellements de poteaux sur une épaisseur moyenne de 7 mm.

Le coût des travaux est de 4 156,80 € HT, soit 5 036,16 € TTC.

Cette prestation implique l'intervention complémentaire de l'entreprise GILLES LE GLOANIC de Croez en Du 56 420 INGUINIEL.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/15



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – FOURNITURE DE 2 BANCS DESTINES AU TERRAIN DE PETANQUE DU GOH LANNO

Afin d'améliorer l'aménagement du terrain de pétanque du Goh Lanno, il est proposé d'acquérir deux bancs de référence Classico.

Le coût de l'ensemble est de 1 335,00 € HT, soit 1 602,00 € TTC.

Le fournisseur est UNIVERS & CITE, 11, rue du Développement, 31320 CASTANET TOLOSAN.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_15-DE

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE MARCHE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 16



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – ACHAT D'ESPALIERS BOIS DESTINES A L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE KARATE DU GOH LANNO

Pour continuer l'aménagement de la salle de judo du Goh Lanno, il est envisagé d'implanter des espaliers en bois :

- 2 espaliers doubles d'un coût de 258,75 € x 2, soit 517,50 € HT ;
- 1 espalier simple d'un coût de 176,38 € HT.

Le total de ces équipements est de 693, 88 € HT, soit 832,67 € TTC.

Le fournisseur est CASAL SPORT RENNES, rue de Paris, 35 510 CESSON SEVIGNE, entreprise la moins disante à l'issue de la consultation.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/17



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – AMENAGEMENT DES ESPACES DE PROXIMITE DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE
KOZH KASTELL DE BIEUZY LANVAUX

Afin de parachever l'aménagement de cet espace, il est nécessaire de réaliser :

- Le parking et la zone de livraison en finition Bicouche ;
- L'espace extérieur situé devant l'entrée principale (pavé) ;
- L'espace extérieur situé au pignon en enrobé ;

- L'espace terrasse de liaison entre les vestiaires et les douches et le stade en (enrobé).

Le coût de ces travaux est de 9 441,04 € HT, soit 11 293,25 € TTC avec l'intervention de l'entreprise COLAS de LOCOAL MENDON.

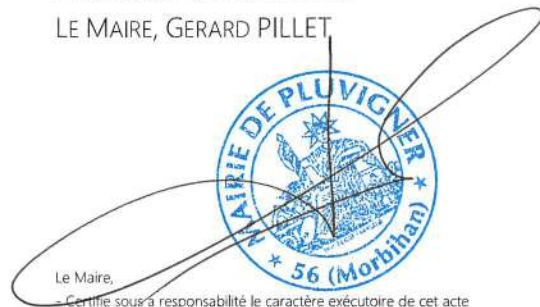
Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 25 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 25 pour – 3 abstentions



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ AB



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_18

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – REFECTION DE REGARDS DU RESEAU D'EVACUATION D'EAU PLUVIALE

Des regards du réseau d'évacuation d'eau pluviale implantés en limite de l'accotement et de la départementale D779 dans bourg de Bieuzy sont à reprendre.

Le coût des travaux est de 1 571,00 € HT, soit 1 885,20 € TTC.

Ils seront réalisés par l'entreprise COLAS de LOCOAL MENDON.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_18-DE

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE MARCHE DE TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/19



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_19

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – FOURNITURE ET POSE D'UNE GLISSIERE DE SECURITE SUR L'ACCOTEMENT SUD DE LA ROCADE, DE LA LIAISON DE LA ROUTE DE SAINTE ANNE AU VORLEN

Cet ensemble sera composé de poteaux bois de diamètre 140 mm surmontés d'une lisse horizontale semblable à celle mise en œuvre lors de la première phase d'aménagement de la rocade.

Le coût des travaux est de 18 142,50 € HT, soit 21 771 € TTC.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise GOLFE BOIS CREATION de la zone Artisanale de Mané Craping 56
690 LANDEVANT

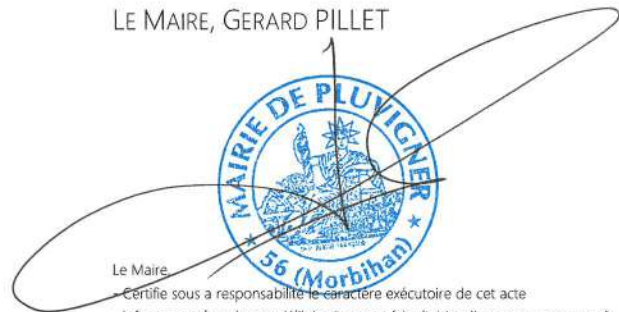
Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE MARCHE DE TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 20



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – SECURISATION DU CHEMIN RURAL DE KERHUN AU NIVEAU DE SA RENCONTRE AVEC LA RIVIERE

Des travaux de terrassement et d'enrochement seront mis en œuvre.

Le coût des travaux est de 1 900,00 € HT, soit 2 280,00 € TTC.

Ils seront réalisés par l'entreprise DANIEL TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS, Zone Industrielle de LANDAUL.

Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

A blue circular official stamp of the Municipality of Pluvigner is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLUVIGNER' around the top edge and '* 56 (Morbihan)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird with its wings spread. A large, loopy signature in black ink is written over the stamp and extends to the left.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/21



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_21

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER AU SERVICE DICT.FR

Ce service a été créé il y a quelques années sous le couvert de l'état. Il s'est déployé progressivement par zone sur le territoire.

Il assure des services d'accompagnement des collectivités et entreprises des travaux publics.

Dict.fr est l'outil destiné au traitement et à l'échange dématérialisé des documents de chantiers de Sogelink.

Il permet de connaître avec précision, avant la réalisation de travaux, la présence des réseaux.

Le coût de ce service est de 1 987,20 € sur deux ans.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_21-DE


Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CET ENGAGEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/29



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_22

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – ACHATS D'EQUIPEMENTS DESTINES AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JOSEPH ROLLO

Dans le cadre de l'équipement de l'école Joseph Rollo, il est proposé l'achat de 3 vidéo projecteurs interactifs EB-680WI.

Le coût de ces équipements est de 1 725 € HT l'unité, soit 1 725€ HT x 3 = 5 175 € HT ; soit 6 210 € TTC.

Par ailleurs, il est proposé l'achat de livres suivants pour les classes de CP :

- 50 livres de lecture de CP - Tome1 (nouvelle édition) ;

- 50 livres de lecture de CP - Tome2 (nouvelle édition) ;
 - 6 livres de lecture de CP - Divers destinés aux formateurs.
- Le coût de l'ensemble est de 731,52 € TTC.

Également, il est envisagé l'achat de livres de Maths :

- 22 livres de Maths de CM2 (nouvelle édition) ;
- 30 livres de Maths de CM1 (nouvelle édition) ;
- 30 livres de Maths de CE2 (nouvelle édition) ;
- 10 ouvrages destinés aux formateurs

Le coût de l'ensemble est de 1 194,77 € TTC.

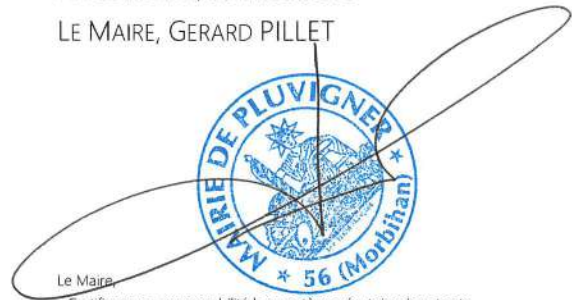
Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 23



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_23

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – RESTAURATION ET READAPTATION DES STELES SITUEES A PROXIMITE DE L'EGLISE

Dans le cadre de la rénovation du monument aux morts, différentes interventions sont à mettre œuvre :

- Travaux de Marbrerie ;
- Travaux de Gravures ;
- Rechampissage à la feuille d'or ;
- Rechampissage à la peinture ;
- Gravures à la feuille d'or ;

- Adaptation de plaques diverses ;
- Nettoyage par Technique d'aérogommage.

Le coût des travaux est de 18 413,47 € HT, soit 22 096,16 € TTC.

Ils seront réalisés par la MARBRERIE BELLEGO 22 avenue du Général de Gaulle 56 330 PLUVIGNER.

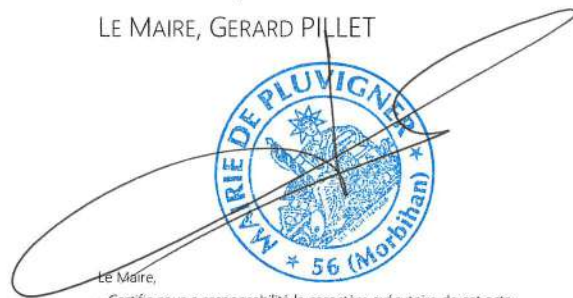
Avis favorable de la commission.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/24



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_24

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : TRAVAUX – TAILLE ET SCULPTURE DE LA CROIX DE GUERRE 1914

Afin de parachever la réfection du monument aux morts, il est prévu de reprendre la Croix de guerre.

Il s'agit de la fourniture d'un bloc en granit à grain fin de 50x50x16 et de sa mise en œuvre (40h).

La réalisation ferait intervenir JEAN MARIE KERSUZAN de Saint Trémeur (PLUVIGNER).

Le coût des travaux est de 1 700 € HT (exonérés de la TVA).

Avis favorable de la commission.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

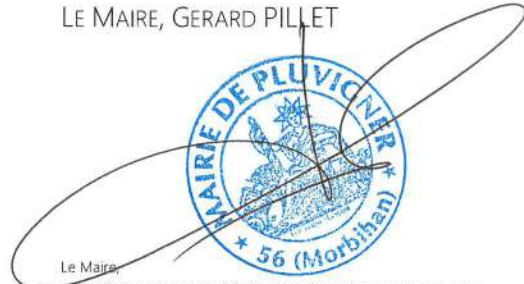
ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_24-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 25



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_25

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LES MARCHES VOIRIE

La commune de Pluvigner doit renouveler son marché à bons de commande pour l'entretien et la réfection de sa voirie.

Dans un souci de mutualisation, il a été proposé aux communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique de s'associer à notre démarche en vue de réaliser des économies.

4 communes ont répondu favorablement : Camors, Landaul, Local-Mendon et Plumergat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le 01/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_25-DE

La procédure sera conduite par les services de la commune de Pluvigner et les marchés seront signés et leur exécution suivie par chacune des communes.

Une convention de groupement doit être signée entre ces 5 communes. (ANNEXE DEL2018_03_25)

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE CONVENTION.

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/ 29



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_26

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION AU BOUQUET DE SERVICES NUMERIQUES MEGALIS BRETAGNE

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, créé en 1999, a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition des organismes éligibles et d'une façon générale réaliser toute activité liée au savoir-faire du Syndicat mixte et à l'évolution des technologies de l'information, au traitement des données et de la communication.

Ainsi, il est en capacité de proposer, à l'ensemble de ses membres ou à des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, au travers d'une plateforme réglementaire d'administration électronique, des services mutualisés accessibles aux usagers (entreprises, associations, particuliers, autres administrations...).

Dans ce cadre, est proposé un bouquet de services qui comprend :

- un portail unique d'accès à l'ensemble des services
- une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- un service de télétransmission des actes
- un service de télétransmission des pièces comptables
- un service d'échanges sécurisé de fichiers
- un service d'informations publiques en ligne
- un parapheur électronique
- un service régional d'archivage électronique à valeur probatoire
- un service de facture électronique
- une assistance au quotidien
- un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement méthodologique.

Ce service est gratuit. Il convient simplement de signer une convention avec le syndicat mixte. (ANNEXE DEL2018_03_26)

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER CETTE CONVENTION.

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/43



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_48

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – VOTE DES TAUX DE PROMOTION – RECTIFICATIF

Dans le cadre des avancements de grade possibles au cours de l'année 2018, le conseil municipal doit arrêter un taux de promotion qui déterminera le nombre d'agents pouvant accéder au grade supérieur.

Les taux proposés sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/06/2018

Reçu en préfecture le 08/06/2018

Affiché le 08/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_48-DE

GRADE D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (à la date de saisine du C.T)	Taux de promotion proposé	Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur (à la date de saisine du C.T)
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	100%	6
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	100%	1

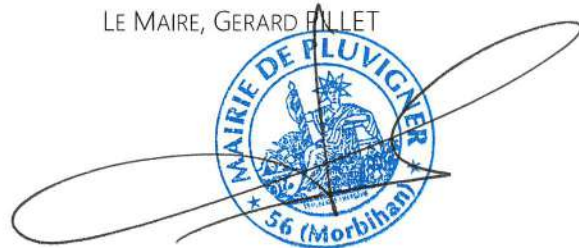
VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CE TAUX DE PROMOTION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018_03_27 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD FILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2018/44



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

N° DEL2018_03_49

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

25 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane.

Absent :

SAILLE Emmanuelle

3 Pouvoirs :

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.

M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 4 mai 2018

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – RECTIFICATIF

Dans le cadre des avancements de grade rendus possibles par le vote des taux de promotion 2018 et par la promotion interne, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 08/06/2018

Reçu en préfecture le 08/06/2018

Affiché le 08/06/2018

ID : 056-215601774-20180517-DEL2018_03_49-DE

Grades supprimés	Nombre	Grades créés	Nombre
Adjoint technique à TC	3	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC	3
Adjoint technique à 32/35	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 32/35	1
Adjoint technique à 28/35	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 28/35	1
Adjoint du patrimoine à TC	1	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à TC	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à TC	1	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à TC	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC	1	Agent de maîtrise à TC	1
Agent de maîtrise principal à TC	1	Technicien à TC	1

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018_03_28 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 17.05.2018

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.